

Projet d'Évaluation

« L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration dans les établissements d'enseignement [...] » ⁽¹⁾

Textes de référence :

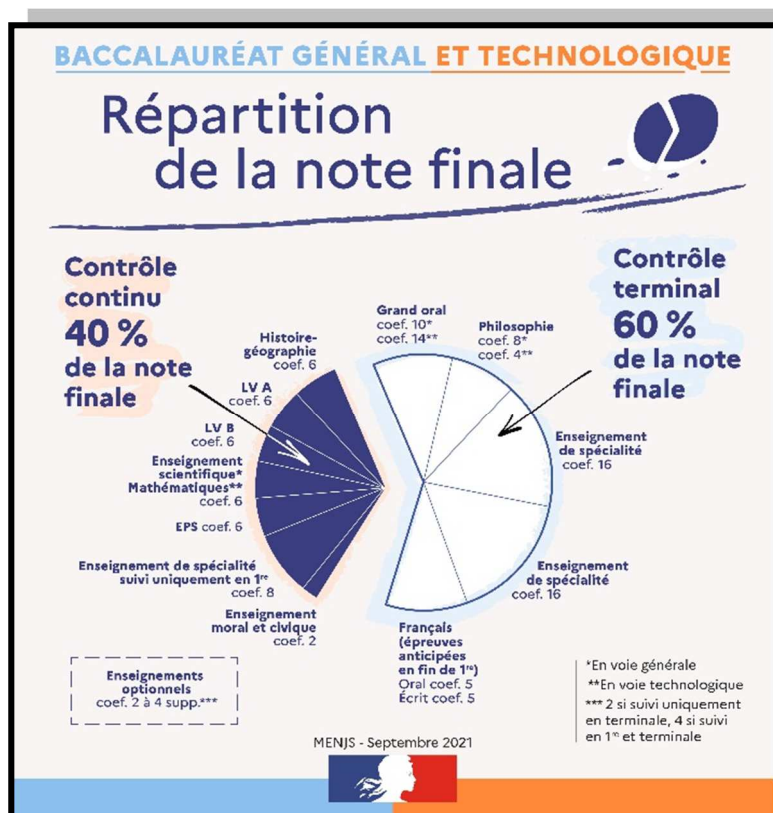
- Décret n°2021-983 Décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022. ⁽¹⁾
- Note de service du 29 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.

1. Le projet d'évaluation

Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat :

- à des épreuves terminales qui représentent **60%** de sa note globale
- à un contrôle continu qui représente **40%** de sa note globale (évaluations organisées pendant la scolarité de première et de terminale)

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, il a été demandé à chaque établissement de réaliser un projet d'évaluation. Celui-ci doit dans un premier temps permettre d'explicitier l'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique et s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évaluation des élèves.



L'évaluation permet de mesurer les acquisitions des connaissances des élèves, de comprendre les processus d'apprentissage afin de pouvoir mettre en place une pédagogie adaptée en lien avec les objectifs de formation des programmes.

Ainsi, l'élève doit connaître les attendus et les critères de l'évaluation, afin qu'il puisse se situer dans son parcours et atteindre les objectifs de progression attendus en fin de cycle terminal. L'évaluation conduite avec rigueur et bienveillance souligne les réussites, les progrès que l'élève a accomplis.

Les critères de l'évaluation respectent le schéma progressif d'acquisitions des élèves en lien avec les paliers d'apprentissage. Ils sont conformes aux programmes de l'éducation nationale. Deux types d'évaluation sont proposés aux élèves :

- **L'évaluation formative** est une évaluation réalisée en cours d'apprentissage. L'élève impliqué dans une situation d'apprentissage doit en connaître les objectifs puis les critères qui lui permettent de constater s'ils sont atteints ou non. L'évaluation formative peut ne pas être certificative ou être affectée d'un coefficient moindre.
- **L'évaluation sommative** est une évaluation réalisée après la phase d'apprentissage. Elle porte sur des savoirs et des savoir-faire qui ont été travaillés au préalable. L'évaluation sommative est certificative. Elle compte donc pour le baccalauréat.

2. Garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études

Le projet d'évaluation permet à l'élève, à ses parents, mais aussi à l'ensemble de l'équipe pédagogique d'être informés sur les objectifs à atteindre par l'élève dans son parcours de formation. Ces objectifs correspondent aux compétences référencées dans les programmes du cycle terminal et sont les références principales qui structurent l'évaluation des élèves et qui permettent de renseigner le LSL et Parcoursup.

Le projet d'évaluation doit être présenté aux élèves et leurs représentants légaux ainsi qu'à la communauté éducative. Il définit en toute transparence les critères garantissant l'équité et l'égalité de traitement des candidats lors de la notation au contrôle continu. Pour rappel, les moyennes annuelles de la classe de première et les moyennes des deux premiers trimestres de la classe de terminale sont prises en compte pour Parcoursup.

3. Principes généraux du projet

Le projet d'évaluation du lycée Lamartine repose sur la définition d'objectifs communs pour tous les élèves fixés par les programmes et les instructions officielles.

Une épreuve blanche dans chaque spécialité de terminale sera organisée courant janvier. Celle-ci ne sera pas dotée d'un fort coefficient puisqu'elle constitue un entraînement pour l'épreuve finale.

Le tableau ci-dessous définit les modalités d'évaluation du contrôle continu par discipline.

DISCIPLINES	niveau	MODALITES	FORMES	COEFFICIENTS / MOYENNE
MATHEMATIQUES	1 ^{ère} et Term	Les évaluations portent sur différents types de travaux écrits, des devoirs en classe, des devoirs longs ou courts, des pratiques expérimentales, des travaux individuels ou collectifs.	Au moins 3 évaluations certificatives dont au moins 2 devoirs surveillés sommatifs	Les devoirs surveillés sommatifs comptent pour au moins 50 % de la moyenne.
LETTRES	1 ^{ère}	Toutes les évaluations de Français préparent les élèves aux épreuves écrites et orales du baccalauréat.	3 évaluations non certificatives par trimestre dont 1 entraînement à l'épreuve écrite des EAF au 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} trimestre	Le français n'entre pas dans le contrôle continu mais compte pour parcourcup.
HLP	1 ^{ère}	Entraînements réguliers au cours de l'année avec des évaluations écrites.	1 devoir surveillé de préparation à l'épreuve écrite par trimestre, 2 notes d'oral sur l'année (par exemple trimestres 2 et 3) 2 exercices notés par trimestre	Devoir surveillé coefficient 2 Note d'oral coefficient 1 Exercice noté coefficient 1
	Term		Une épreuve commune de 4h non certificative dans l'année.	
PHILOSOPHIE	Term	Entraînements réguliers avec préparation aux épreuves terminales.	1 bac blanc de 4 h dans l'année (au 2 ^{ème} trimestre) pas de sujet commun (liberté de progression) possibilité correction croisée dernier bac blanc	La philosophie n'entre pas dans le contrôle continu mais compte pour parcourcup.
EPS	1 ^{ère}	Au moins 2 évaluations par an. Une par trimestre assurée par l'enseignant de la classe.	Chaque note est composée de 3 attendus de fin de cycle. AFL1 : compétences dans l'activité AFL2 : savoir s'entraîner AFL3 : Rôles et savoirs collaboratifs Certains AFL (2 et 3) sont évalués tout au long du cycle.	Moyennes trimestrielles inscrites dans les Bulletins.
	Term 2022	3 épreuves en cours de formation (CCF) par an avec convocation individuelle. Une par trimestre. Evaluation assurée par l'enseignant de la classe et un autre enseignant du lycée (co-évaluation). Des rattrapages sont prévus.		Pour le BAC : Moyenne des 3 CCF, en co-évaluation pour l'AFL1 et par l'enseignant de la classe pour l'AFL2 et l'AFL3. Pour le Bulletin : Les notes sont fixées par l'enseignant de la classe.
SES	1 ^{ère}	Les élèves doivent maîtriser la méthode de l'argumentation, savoir sélectionner, lire, analyser des données statistiques et construire un raisonnement rigoureux	Epreuves écrites et/ou orales Epreuve composée en classe de première	Toutes les notes ont une valeur certificative.
	Term	L'évaluation s'appuie sur les acquis de première pour l'épreuve composée. Les élèves devront aussi savoir construire une problématique et une dissertation.	Epreuve composée ou dissertation en classe de terminale Entraînement au Grand Oral	
HISTOIRE GEOGRAPHIE	1 ^{ère} et Term	Les évaluations écrites et/ou orales selon le professeur. La fréquence des évaluations est variable en fonction des démarches d'apprentissage des élèves	Voie générale : 3 devoirs par trimestre	Toutes les évaluations sont considérées comme certificatives Capacités décrites dans le guide d'évaluation pour voie générale et pour voie techno <u>Appréciations</u> : sur la copie, la note est accompagnée d'appréciations en entête ou au fil du devoir. Pour les types bac : conseils de progression en fonction des attendus
			Voie technologique : 2 devoirs par trimestre	
			HGGSP : 3 devoirs par trimestre	
			DNL : 1 devoir par trimestre	
EMC : 1 à au moins 2 évaluations par an	1 évaluation type bac par trimestre (BNS ou non)			
ANGLAIS	1 ^{ère} et Term	Sur l'année, chaque compétence sera évaluée au moins une fois selon les grilles de référence nationales.	Evaluations des compétences langagières CECRL CE, CO, EE, EOC et EOI	• Evaluations formatives compteront au total pour moins de la moitié de la moyenne trimestrielle

				<ul style="list-style-type: none"> • Evaluations sommatives compteront pour plus de la moitié de la moyenne trimestrielle
AUTRES LANGUES	1 ^{ère} et Term	Les évaluations écrites et/ou orales selon le professeur. La fréquence des évaluations est variable en fonction des démarches d'apprentissage des élèves	2 compétences du cadre européen au choix par trimestre (coef 2) : CE CO EE EOC EOI complétées par d'autres évaluations avec coefficient moindre	Selon les grilles d'évaluation
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	1 ^{ère} et Term	Proposition d'évaluations variées et régulière tout au long du trimestre : connaissances, analyse de documents, travaux individuels ou collectifs, réalisés en classe ou non.	Au moins 1 évaluation sommative par trimestre par discipline	Par discipline, - l'ensemble des évaluations sommatives sera affecté d'un coefficient 1 - L'ensemble des autres notes si il y en a sera affecté d'un 0,5
	1 ^{ère}		possibilité d'évaluer le projet expérimental et numérique avec fort coefficient (si les conditions le permettent : matériel disponible et conditions des d'effectifs)	
SVT	1 ^{ère}	Proposition d'évaluations variées tout au long du trimestre : formatives et sommatives, à l'écrit et/ou à l'oral et/ou en TP. Travaux individuels ou collectifs, réalisés en classe ou non	au moins une évaluation « type bac » (exercice 1 ou 2) par trimestre, à laquelle s'ajoute l'évaluation d'au moins une compétence autre (oral, connaissances, expérimentale...).	Les exercices de « type bac » sont affectés d'un fort coefficient. Toutes les autres évaluations sont affectées d'un coefficient plus faible.
	Term		-Trimestres 1 et 2 : au moins deux évaluations « type bac » (exercice 1 ou 2) par trimestre, auxquelles s'ajoute l'évaluation d'au moins une compétence autre (oral, connaissances, expérimentale...) -Trimestre 3 : au moins deux évaluations (connaissances, capacités scientifiques, capacités orales ...).	
PHYSIQUE -CHIMIE	1 ^{ère} Et Term	Proposition d'évaluations variées et régulière tout au long du trimestre : connaissances, analyse de documents, travaux individuels ou collectifs, réalisés en classe ou non.	Au moins 2 évaluations par trimestre : au moins une essentiellement sommative et une évaluation des capacités expérimentales par trimestre.	L'ensemble des notes sommatives sera affecté d'un coefficient 3 L'ensemble des autres notes sera affecté d'un coefficient 1
NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	1 ^{ère}	Différents types d'évaluations avec des coefficients définis dans le projet d'évaluation.	QCM, Travaux pratiques (Formatif et sommatif) Devoir surveillé (sommatif) Projet (sommatif) Epreuve écrite de spécialité	Coefficient 0.5 pour les évaluations formatives Coefficient 1 pour les évaluations sommatives Coefficient 2 pour les épreuves de spécialités et les projets
	Term			
SCIENCES DE L'INGENIEUR	1 ^{ère} Et Term	Différents types d'évaluations avec des coefficients définis dans le projet d'évaluation	TP formatif TP sommatif Devoir surveillé écrit (sommatif) Revue de projet Epreuve écrite de spécialité	Coefficient 0,5 pour les TP Coefficient 1 pour les devoirs surveillés et les revues de projet Coefficient 2 pour les épreuves de spécialité.
ARTS PLASTIQUES	1 ^{ère} et Term	Spécialité : les évaluations seront de deux ordres : l'évaluation de la pratique plastique et artistique, ainsi que la culture artistique et l'oralité, qui sont les attendues nationales de fin de cycle terminal.	Au minima, 1 évaluation sommative sur le projet abouti, 1 évaluation sommative sur le dossier, 1 évaluation sur le carnet de travail. Et enfin, au minimum une note sur la culture artistique et plastique. <i>QFA : Questionner le fait artistique</i> <i>EXP : Exposer l'œuvre, la démarche artistique</i> <i>MOPA : Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif</i> <i>EPC : Expérimenter produire créer</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet abouti : coefficient : 3 • Dossier : coefficient : 2 • Carnet de travail : coefficient :1 • Culture artistique : coefficient(s) : 1 ou 2 selon les travaux réalisés. Evaluation par compétence en fin de niveau: (QFA, EXP, MOPA,EPC)
DROIT ET ECONOMIE	1 ^{ère} Et Term	Evaluation des connaissances et des compétences devant permettre l'acquisition progressive de la méthodologie de l'épreuve du bac.	3 évaluations par trimestre Possibilité d'une évaluation de type Bac	Notation à l'appréciation du professeur en fonction du type de devoir, de la nature des compétences notées et du niveau de difficulté non concerné par le contrôle continu
	1 ^{ère}	Même nombre d'évaluations en droit et en économie. Matières non concernées par le contrôle continu.	3 évaluations par trimestre 9 évaluations par an	
MANAGEMENT	1 ^{ère}	Evaluation des connaissances et des compétences devant permettre l'acquisition progressive de la méthodologie de l'épreuve du bac	Au moins 3 évaluations par trimestre	Notation à l'appréciation du professeur en fonction du type de devoir, de la nature des compétences notées et du niveau de difficulté
SCIENCES DE GESTION ET NUMERIQUE	1 ^{ère}	Evaluations en fonction de la progression et de la complexité des chapitres	2 évaluations écrites ou orales 1 évaluation pour l'étude de gestion	Notation à l'appréciation du professeur en fonction du type de devoir, de la nature des compétences notées et du niveau de difficulté
MANAGEMENT SCIENCES DE GESTION ET NUMERIQUE	Term	Evaluation des connaissances et des compétences devant permettre l'acquisition progressive de la méthodologie de l'épreuve du bac et du grand oral	Au moins 4 évaluations par trimestre (tronc commun + spécificités) et un bac blanc	Notation à l'appréciation du professeur en fonction du type de devoir, de la nature des compétences notées et du niveau de difficulté
OPTIONS				
LCA	1 ^{ère} et Term		2 Notes certificatives par trimestre	coefficient et mode d'évaluation à l'appréciation du professeur
MATHS COMPLEMENTAIRES	Term		Au moins 2 évaluations certificatives	
MATHS EXPERTES	Term		2 évaluations certificatives	

ITALIEN LVA / HISTOIRE GEO/ ESABAC	1 ^{ère} et Term	Entraînements réguliers avec préparation aux épreuves terminales	Devoirs en classe (évaluations des connaissances/ Exercices divers/ Devoirs type Bac) + 1 ou 2 Bacs blancs à la fin du 2 ^{ème} trimestre de Terminale	Coefficients au choix du professeur. Les 2 matières enseignées n'étant pas concernées par le contrôle continu.
DGEMC	Term	Evaluations variées : connaissances, cas pratiques, compréhension de décision de justice, exploitation de documents juridiques- Soit individuelles soit par groupe.	3 à 4 évaluations par trimestre.	Coefficients variables en fonction des attendus et explicités aux élèves avant l'évaluation.
ARTS PLASTIQUES	1 ^{ère} et Term	Les évaluations porteront prioritairement sur la pratique plastique & artistique, puis l'oralité	Au minima, deux évaluations sommatives portant sur des réalisations et une évaluation sur la présentation des ou de la production(s) réalisée(s).	Pratique plastique : coefficient : 3 / Evaluation de l'oral : 1 / Evaluation par compétence en fin de niveau : (QFA, EXP, MOPA, EPC)
DNL -EURO	1 ^{ère} et Term	Compétences évaluées selon les grilles de référence nationale	Evaluations des compétences langagières CECL (CE, CO, EE, EOC et EOI)	La moyenne trimestrielle sera composée des notes obtenues en EURO et en DNL
Option E.P.S Bac 2022	1 ^{ère} Et Term	Pratique : 2 à 3 évaluations par an.	Chaque note est composée de 3 attendus de fin de cycle. AFL1 : compétences dans l'activité. AFL2 : savoir s'entraîner. AFL3 : rôles et savoirs collaboratifs. Certains AFL (2 et 3) sont évalués tout au long du cycle.	Note finale = Moyenne des notes de pratique et Moyenne des notes théoriques.
	1 ^{ère}	Théorie	- Première : Une production terminale	
	Term		- Terminale : Un dossier et soutenance orale en fin d'année.	

En cas de situation particulière, par exemple l'impossibilité d'organiser un rattrapage ou l'absence prolongée d'un professeur, le nombre de notes requis pour une moyenne significative sera réétudié.

4 . Obligation d'assiduité et gestion des absences

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du code de l'Education qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. A ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés et se soumettre aux modalités de contrôle de connaissances définies par les professeurs. Les élèves ont également l'obligation de s'informer des travaux effectués en classe pendant leurs absences, du travail à fournir à leur retour, des évaluations passées et des modalités de rattrapage des devoirs et des évaluations non réalisés. Pour ce faire, ils privilégieront une consultation quotidienne de l'ENT « ECLAT BFC ».

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention dès son retour en classe. Celle-ci peut avoir lieu le mercredi après-midi.

Les épreuves ponctuelles de remplacement

Lorsque l'absence d'un élève aux évaluations est jugée par le président du conseil de classe comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne trimestrielle, l'élève sera convoqué à une épreuve ponctuelle de remplacement (trimestrielle) organisée sur le temps scolaire ou un mercredi après-midi au lycée Lamartine.

- En cas d'absence justifiée à cette épreuve ponctuelle (trimestrielle) l'élève sera noté absent et aucune note ne sera rendue.
- En cas d'absence non justifiée à cette épreuve de remplacement, l'élève se verra attribuer un zéro à cette épreuve.

Dans le cas où la moyenne annuelle n'est pas représentative, l'élève sera convoqué par le chef d'établissement à une évaluation ponctuelle de remplacement :

- ⇒ Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année scolaire de première et porte sur le programme de la classe de première.
- ⇒ Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

5. Situation de fraude

Dans le cadre des travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves au contrôle continu la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur. Ainsi, en cas de fraude constatée par le professeur, une des sanctions disciplinaires prévue par le code de l'Education pourra être appliquée, celles-ci sont décrites dans le règlement intérieur de l'établissement.

6. Harmonisation des moyennes

A l'issue des examens terminaux, une commission académique se chargera d'harmoniser les moyennes annuelles des élèves par discipline, au moyen d'outils statistiques anonymisés, ce qui peut conduire à une modification, à la hausse, ou à la baisse, de ces moyennes. La démarche de l'établissement porte sur l'harmonisation des pratiques d'évaluation mises en place par les enseignants.

7. Elèves à besoins éducatifs particuliers

Une attention particulière est portée aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Les travaux organisés dans le cadre de l'évaluation au contrôle continu des élèves doivent prendre en compte les adaptations ou les aménagements définis dans le cadre du PAP ou du PAI ou du PPS.

Le règlement intérieur du lycée a fait l'objet de modifications permettant la mise en œuvre de ce projet d'évaluation.

Ce projet entrera en vigueur dès le début du deuxième trimestre pour l'année scolaire 2021-2022. Il pourra faire l'objet d'évolutions au fil des années scolaires.